

<https://snetap-fsu.fr/Hors-classe-PCEA-et-PLPA-2018-5062.html>



Hors-classe PCEA et PLPA 2018

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 22 février 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 21 février, sont sorties les notes de service relatives au Tableau d'avancement à la hors classe des corps des [PCEA](#) et [PLPA](#) au titre de l'année 2018

Sont concernés :

- Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole ayant atteint, au 31 aout 2018 au moins deux années d'ancienneté dans le 9eme échelon de la classe normale.
- Les professeurs de lycée professionnel agricole ayant atteint, au 31 aout 2018 au moins deux années d'ancienneté dans le 9eme échelon de la classe normale.

L' agent qui souhaite faire acte de candidature devra :

compléter les annexes III et IV de la présente note de service et

transmettre l'annexe IV à son chef d'établissement, pour visa, avant le 16 mars 2018

envoyer les annexes III et IV, ainsi complétées et visées, par voie électronique

, sous format PDF, en indiquant en OBJET du message son NOM et son PRENOM à

horsclasse-plpa.[SG](mailto:SG@agriculture.gouv.fr) agriculture.gouv.fr

Le chef d'établissement adressera par voie postale, après visa, l'ensemble du dossier au chef du [SRFD](#)/ SFD qui devra le retourner visé avant le 23 mars 2018 (date limite d'arrivée au BEFFR)

N'hésitez pas à nous transmettre votre barème.

Les représentant.es SNETAP-[FSU](#) des [CAP PLPA](#) et [PCEA](#)